



LA MIGRATION MAROCAINE DANS LES PAYS DU GOLFE

Mohamed Khachani

CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2009/34

Module démographique et économique

**Projet de coopération sur les questions liées
à l'intégration sociale des immigrants, à la migration
et à la circulation des personnes**



CARIM
Consortium euro-méditerranéen pour
la recherche appliquée sur les migrations internationales

Notes d'analyse et de synthèse – module démographique et économique
CARIM-AS 2009/34

Mohamed Khachani
AMERM

La migration marocaine dans les pays du Golfe

© 2009, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : forinfo@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/Publications/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé en février 2004 et est financé par la Commission Européenne. Jusqu'en janvier 2007, il répondait au volet C – « coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes » – du programme MEDA, principal instrument financier de l'Union Européenne pour établir le partenariat Euro Méditerranéen. Depuis février 2007, le CARIM est financé par le programme AENEAS d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. Ce dernier établit un lien entre les objectifs externes de la politique migratoire de l'Union Européenne et sa politique de développement. AENEAS a pour objet de mettre à la disposition des pays tiers une assistance appropriée pour leur permettre d'assurer, à divers niveaux, une meilleure gestion des flux migratoires.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans la région d'Afrique du Nord et de la Méditerranée Orientale (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous)

CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen (IUE, Florence) et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 12 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie et, depuis février 2007, la Libye et la Mauritanie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'UE et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes:

- Base de données sur les migrations méditerranéennes;
- Recherches et publications;
- Réunions entre académiques;
- Réunions entre expert et décideurs politiques;
- Système de veille en matière migratoire.

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales dans la région: économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site web du projet: www.carim.org

Pour plus d'information

Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration
Robert Schuman Centre for Advanced Studies
European University Institute (EUI)
Convento
Via delle Fontanelle 19
50014 San Domenico di Fiesole
Italy
Tel: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 762
Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Résumé

La migration économique vers l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis a pris de l'importance principalement à partir du « boom pétrolier » de 1973. Cette migration intéresse pratiquement toutes les régions du Maroc ; elle est favorisée par les mesures restrictives prises par l'Europe et les similitudes culturelles avec ces pays. Les secteurs d'emploi des migrants dans ces pays couvrent une gamme très variée de branches dans le secteur des services, avec une prédominance de l'emploi féminin en particulier aux EAU, mais aussi dans les petits métiers tels l'artisanat, la mécanique, l'électricité et l'électronique, etc. Globalement, l'approche politique à cette question est menée sous le signe du paradoxe : « le besoin en main-d'œuvre et le non désir des étrangers » Cette peur d'être absorbés par les étrangers s'explique par le fait que les pays du Golfe enregistrent les taux de migration les plus élevés au monde. Si avec l'Arabie Saoudite, le Maroc n'a pas signé de convention de main-d'œuvre, il est lié par un accord avec les EAU et le Qatar signés en 1981 (et avec la Libye signé en 1983). Cette migration dans les pays du Golfe rapporte au Maroc une manne financière substantielle, il enregistre dans la région un fort taux des transferts.

Abstract

Since the 1973 oil crisis, Saudi Arabia and United Arab Emirates have evolved into important receiver countries of labour migration flows. One of the main sender countries has been Morocco, due both to the limitations put in place by the traditional receiving countries in Europe and the similarity of cultural habits. As to their economic profile, Moroccans emigrants have been employed in a huge variety of sectors, e.g. services, handcrafts, electricity, electronic, and so on. On the whole, the political approach towards immigration issues in the Gulf countries can be summarized by the paradox “wanting labour but not foreigners”. This concern about migrants is partially explained by the fact that the Gulf countries register, today, the world's highest net migration rates. From a legal perspective, Morocco signed bilateral labour migration agreements with United Arab Emirates, Qatar and Libya. Finally, in terms of migrants' remittances, immigration in the Gulf countries represents a very important resource for the Moroccan economy.

Parmi les pays arabes, les pays du Golfe demeurent l'une des destinations privilégiées de la migration marocaine. La migration économique vers ces pays a pris de l'importance principalement avec le « boom pétrolier » qui a débuté en automne 1973. Le prix du baril est passé de 3 \$ en 1972 à 10 \$ en 1974, à plus de 28 \$ en 1980 et à 34 \$ en 1982.

De ce fait, ces Etats déshérités, devenus de grands rentiers, entreprennent d'ambitieux plans de développement axés sur les travaux d'infrastructures. L'exécution des plans nécessitait une main-d'œuvre nombreuse qui manquait à tous les pays du Golfe. Ces pays ont été donc contraints d'importer cette main-d'œuvre. Cette importation est massive si bien que les étrangers sont devenus plus nombreux que les nationaux dans plusieurs pays.

Dans ces pays, Les deux principales destinations de la migration marocaine demeurent les Emirats Arabes Unis (EAU) et l'Arabie Saoudite. Si la migration vers les EAU a commencé avec le boom pétrolier, celle vers l'Arabie Saoudite est séculaire et liée à l'accomplissement du 5^{ème} précepte de l'Islam, le pèlerinage. Les traces de cette migration religieuse vers les lieux saints de l'Islam, qui parfois se transforme en migration permanente, sont perceptibles à travers l'existence de certaines familles d'origine marocaine telles les Soussi, les Kettani, les Ben Khadra, les Sekkat, les Moghrabi,...et l'existence de certains Wakf, fondations religieuses au profit de certaines familles d'origine marocaine résidentes à Médine (Soussi, Filali, etc.) et au profit des étudiants d'origine maghrébine à la Mecque¹

Aux EAU, les relations privilégiées entre les deux chefs d'Etat, feu Hassan II et Cheikh Zaid ont été à l'origine des premiers flux migratoires entre les deux pays. Les trois principales phases de cette migration sont :

- 1985-1990 : La migration qu'on peut qualifier de politique suite à des accords entre les deux chefs d'Etat pour subvenir aux besoins en personnel qualifié de la police, de l'armée et de la sécurité personnelle des princes. De par la nature de cette migration, le migrant marocain était hautement apprécié voire même privilégié.
- 1990-2000 : La quasi-fermeture de l'Europe de l'Ouest à de nouvelles migrations de travailleurs a stimulé la migration à destination de ce pays avec un fort taux de cadres dans le secteur du pétrole, des magistrats, des ingénieurs, des hôtes de l'air, des stewards,...et une prépondérance de l'émigration féminine. Cette forte présence féminine dans une société conservatrice et le soutien populaire à Saddam Hussein durant la guerre du Golfe ont altéré l'image du migrant marocain.
- Cette situation s'est dégradée après le 11 septembre et l'implication révélée ou supposée de Marocains dans des réseaux terroristes.
- La dernière phase est marquée par le développement de la migration clandestine : la constitution de réseaux où sont impliqués des nationaux et des ressortissants d'autres pays arabes, des Syriens, des Libanais,... qui louent leurs services à des prix exorbitants et qui parfois arnaquent ces candidats et candidates à la migration².

¹ Ce Wakf date du 7^{ème} siècle de l'Hégire, 400 à 450 personnes /familles bénéficient de bourses distribuées par cette fondation : 1500 Riyals pour les mariés et 1200 Riyals pour les célibataires. Les bénéficiaires sont en majorité Marocains et Algériens. Trois conditions sont requises pour bénéficier de cette bourse : Etre maghrébin, être inscrit dans une institution publique, avoir une résidence en règle avec le consentement du Kafil. Source : Entretien avec Khalid Moudrik, doctorant à l'université Oummou Al Kora à la Mecque.

² On peut citer à ce propos, le cas de 15 personnes qui ont payé entre 30.000 et 40.000 Dhs à des intermédiaires pour découvrir en fin de compte que la société qui devrait les recruter est fictive. Information recueillie auprès de l'Ambassade du Maroc à Abou Dhabi.

I. L'évaluation actuelle du phénomène

Selon les données disponibles, le nombre de Marocains résidant dans les pays arabes atteint près de 283.000 personnes en 2004. Par pays, leur effectif a ainsi évolué :

Tableau 1. Population marocaine résidente dans les pays arabes 1993-2004

Pays de résidence	1993	1997	2002	2004
Libye	102413	112026	120000	120000
Algérie	54576	47998	63000	79790
Tunisie	20000	24840	16414	25637
Arabie Saoudite	9000	20000	11973	27830
Égypte	1000	1073	1876	2105
Émirats Arabes	2992	4782	8359	13040
Sultanat Oman	2213	2910	2910	1700
Syrie	702	1189	1278	2700
Koweït	638	620	1000	1700
Jordanie	545	869	877	1958
Liban	-	283	473	570
Mauritanie	422	430	1056	1653
Palestine	-	258	213	355
Soudan	-	-	46	56
Qatar	392	460	500	1208
Bahreïn	-	493	948	1995
Iraq	694	830	830	300
Yemen	-	-	123	175
Autres pays arabes	430	131	-	-
Total pays arabes	196017	219192	231876	282772
Total Europe (26 pays)	1279558	1609821	2185821	2 616 871
Total Afrique	2721	3228	5355	5366
Total Amériques	70270	84412	155432	178914
Total Asie et Océanie	731	1424	3522	5167
TOTAL	1549297	1918077	2582097	3089090

Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Maroc, 2002 in CARIM, 2004 p.232.

Ces chiffres sont à prendre avec réserve. Aux EAU, par exemple, le nombre de Marocains résidents est difficile à cerner, il s'élève selon le nombre d'inscrits au consulat au 6/12/2006 à 16.497 civiles excluant les militaires et la police. Mais, selon les estimations des autorités consulaires, ce chiffre peut atteindre plus de 30.000 personnes, alors que la Direction des Affaires Consulaires et Sociales (Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération) chiffre cet effectif à 13.040 migrants. En Libye, les autorités libyennes estiment le nombre de Marocains entre 200 à 250.000 personnes dont la plupart sont en situation irrégulière³. Par ordre d'importance, c'est l'Algérie qui vient en deuxième position, en dépit de l'expulsion dont ont été victimes plus de 350.000 Marocains en 1975⁴.

³ Une base de données est en cours d'élaboration dans les consulats marocains permettant de donner une évaluation plus précise de l'effectif des Marocains dans les pays arabes.

⁴ Cette expulsion s'est opérée dans des conditions dramatiques, un nombre important des expulsés, en particulier parmi les jeunes ne connaissaient même pas le Maroc et certains de ces expulsés ont même participé à la guerre de libération algérienne.

II. La répartition régionale de la migration

Concernant l'origine régionale de la migration marocaine, les informations recueillies auprès du Consulat du Maroc à Jeddah⁵ indiquent qu'elle couvre pratiquement tout le territoire national, mais avec une prédominance dans les régions du Sud (Ait Melloul-Inezgane, Agadir, Errachidia, Ouarzazate ...) et du Centre (Casablanca, Rabat, El Kelaa, Settat).

**Tableau N° 2. Origine des migrants marocains
Inscrits au Consulat Général de Jeddah en 2006**

Région d'origine	Nombre d'immatriculés
Laâyoune –Boujdour- Sakia El hamra Guelmim- Es-Semara	2
Tata	2
Souss-Massa-Draa	2724
Gharb-Chrarda-Bni hassen	78
Chaouia-Ouradigha	88
Marrakech-Tensift-Al haouz	207
Oriental	65
Grand Casablanca	27
Rabat-salé-Zemmour-Zaer	129
Doukala-Abda	44
Tadla – Azilal	37
Meknès-Tafilalet	111
Fès- Boulemane	35
Taza-Al Houceima-Taounate	71
Tanger –Tétaouan	46
Indéterminés	2

Source : Consulat du Maroc à Jeddah

III. Les causes et les motivations de l'émigration à destination de ces pays

Le schéma explicatif du phénomène est assez complexe, l'acte d'émigrer est le produit de la conjonction de plusieurs facteurs internes dont les disparités économiques et l'instabilité de la croissance (Eurostat,2000 et Hamdouch,&Khachani,2004). Celle-ci évoluant en dents de scie, produit des effets déstabilisants au niveau du marché de l'emploi ; elle pose ainsi avec acuité le problème de l'absorption des déficits d'offre d'emplois et la satisfaction de l'offre de travail additionnelle.

Si les causes économiques sont autant de facteurs d'émigration, l'idée d'émigrer peut ne pas se manifester chez des candidats potentiels. L'incubation du projet d'émigrer est souvent enclenchée sous l'effet d'autres facteurs d'attraction qui engendrent les mécanismes de l'émigration et provoquent un effet d'entraînement assurant ainsi le passage du stade de latence à celui de la concrétisation du projet.

⁵ Sur la base des inscriptions enregistrées en 2006

L'image de la réussite sociale qu'affiche l'immigré de retour au pays pendant ses vacances joue un rôle important dans la décision d'émigrer⁶.

Si ces facteurs générateurs et incitateurs entretiennent une forte propension à émigrer, celle-ci demeure stimulée également par des facteurs émanant des pays d'accueil (facteurs d'appel). Dans ces pays, existe une demande de travail ; celle-ci répond, pour des raisons de coût et de flexibilité, aux besoins de certains secteurs comme les services, le bâtiment et l'informel.

De même, le « commerce des illusions » est une activité qui prend des dimensions dramatiques. Des réseaux structurés se sont formés au Maroc et dans les pays du Golfe, ils assurent leur service à des prix exorbitants (3000 \$ et plus) par recrutement. Ils promettent des emplois à des conditions avantageuses, salaires élevés, avantages sociaux, congés payés, billets d'avion,...promesses souvent sans fondement (Chakir & Garson, 1981).

Dans ces conditions et en dépit de la désillusion à laquelle peut être confronté l'immigré, le retour est une option à exclure. Celui-ci ne peut en aucun cas revenir au pays « les mains vides » et montrer à son entourage familial l'échec de son projet." Le migrant s'acharne à dissimuler son échec⁷.

Pour sa part, le Maroc qui avait signé des accords de main-d'œuvre avec certains pays du Golfe (Qatar le 17 mai 1981 et les EAU, le 22 décembre 1981), a toujours encouragé l'émigration des Marocains vers ces pays pour des raisons évidentes. Cela permet d'un côté de réduire la tension sur le marché de l'emploi et de l'autre, faire bénéficier le pays des transferts effectués par ces migrants.

IV. Les secteurs d'emploi

Les Saoudiens comme les Emiratis n'acceptent pas en général d'exercer un travail manuel. Birks et Sinclair évoquent la « faible motivation des Saoudiens qui se refusent au travail manuel » ce qui limite leur participation à certains emplois comme les emplois militaires et quasi militaires et à l'administration gouvernementale. Cette défection explique cette situation paradoxale où coexistent une demande de travail satisfaite par les étrangers et des taux de chômage des autochtones qui augmentent. Ce taux est estimé pour les Saoudiens hommes à 15% en 2003 (Arab News, 2003) et à environ 30% pour les jeunes de 20-24 ans (MN,2003).

Concernant la population marocaine employée, les indicateurs disponibles sont fournis par le ministère de l'emploi marocain et portent sur les travailleurs munis de contrats devant être visés par le ministère.

⁶ Aux EAU, la référence de la réussite est incarnée plus par les militaires : « ce qui m'a incité à émigrer ici , nous disait un migrant c'est d'entendre souvent parler de tel militaire rentré au pays qui a acheté une ferme, tel autre un immeuble,... »

⁷ Certains migrants que nous connaissons au Maroc et que nous avons rencontrés dans ces pays ont tenu à dissimuler cet échec en s'habillant très correctement et en montrant des signes d'aisance matérielle, ce qui en réalité n'était pas vrai.

Tableau N° 3. Etat des statistiques des travailleurs émigrés selon les pays de destination (1958 - 2006)

Années Pays	1958-1968	1969-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2006	TOTAL CONTRAT VISE PAR PAYS
Libye	8300	12775	20180	4986	274	46515
Irak	2	302	9450	509		10263
E.A.U		7	1938	937	5525	8407
Qatar		1	258	64	297	620
Bahrayn				42	1590	1632
Koweït				428	1140	1568
Arabie Saoudite				2389	679	3068
Yémen					60	60
Tunisie				242	5	247
SYRIE					11	11
Jordanie		10	522			532
S. Oman				62	805	867
Total Pays arabes	8302	13095	32348	9659	10386	73790
Total contrats visés	79977	223906	107953	53504	56456	521796

Source : Ministère de l'Emploi

La répartition sectorielle de ces travailleurs couvre une gamme très variée de branches dans le secteur des services. Par ordre d'importance, viennent en premier lieu les services de l'hôtellerie que ce soit l'animation nocturne « art et musique » ou le management et les emplois subalternes, le commerce et les emplois dans l'administration (police, sécurité,...), la coiffure pour hommes et femmes et l'esthétique. Les nurses et les travaux domestiques occupent une bonne partie de l'emploi féminin ainsi que la couture, la décoration et les hôtesse de l'air. En dehors des services, les emplois les plus importants concernent l'agriculture et les petits métiers tels la mécanique, l'électricité et l'électronique.

**Tableau N° 4. Répartition sectorielle des travailleurs émigrés par les pays de destination
Durant les sept dernières années 2000-2006**

Pays de résidence/ profession	E.A.U	Qatar	Koweït	Bahraï	S.Oman	Lybie	Syrie	Tunisie	Yemen	Jordanie	A.Saoud	Total monde arabe	Autres	Non déclaré	TOTAL
Administration	638	29	137	5	38	1	7				7	862	6	0	868
Travaux domestiques	235	21	24		7	6					118	411	3	0	414
Coiffure	285	19	424		11						148	887	1	0	888
Esthétique	316	5	112		11			2			1	447		0	447
Educatrice	216	51	14		6	3					12	302		1	303
Commerce	1023	9	93	2	230		1				18	1376	1	2	1379
Art et musique	125	3	9	1519	387						2	2045		1	2046
Hôtellerie	1376	59	103	16	85	32	1			1	75	1748	10	1	1759
Enseignement	12	1			1							14		0	14
Hôtesse de l'air	38	11	9	39	6				60			163		0	163
Ouvrier	691	50	119	5	15	231	1	1			232	1345	2	45219	46566
Coupe et couture	219	45	44	2	6		1	2			44	363	1	0	364
Décoration	35	1	10		1						5	52		0	52
Agriculture	40		5	1		1					1	48		809	857
Electricité & Electronique	41		9								6	56		0	56
Sport	35		13	1							4	53		0	53
Photographe	4											4		0	4
Agent de sécurité	65		2									67		0	67
Mécanique	98	2	4								7	111		0	111
Métallurgie	7											7		0	7
Tech Pro Dentaire	1											1		0	1
Pharmacie	1											1		0	1
Cadres sup	10	2	2									14		0	14
Journaliste	2		1									3		0	3
Bijoutier	3											3		0	3
Informatique/Comm	9		6		1							16		0	16
TOTAL	5525	308	1140	1590	805	274	11	5	60	1	680	10399	24	46033	56456

Source : Ministère de l'Emploi

Ces données demeurent approximatives et partielles puisqu'elles ne concernent que les travailleurs dont les contrats ont été visés par le ministère de l'Emploi et ne fournissent pas d'informations complémentaires comme la répartition par pays pour les 46.566 ouvriers.

Force est de constater cependant que les secteurs investis laissent apparaître une prédominance de l'emploi féminin en particulier aux EAU où selon les estimations recueillies auprès du Consulat et à travers les entretiens avec les membres de la communauté marocaines interrogés, la part de l'emploi féminin se situe autour de 70%. La plupart du temps, les contrats délivrés ne correspondait pas à l'activité indiquée dans le contrat et dans de nombreux cas, ces femmes sont victimes de réseaux de prostitution. Cette forte présence dans les services domestiques (nurses, femmes de ménage,...) et dans la prostitution équivaut à une exportation du health-care et des services sexuels.

Cette importance de l'emploi féminin s'explique par les facteurs suivants :

- L'accès, après le « boom pétrolier », de larges couches de la population des pays du Golfe à des services tels ceux dispensés par les femmes de ménage, les gouvernantes, les nurses et les accompagnantes, emplois réservés exclusivement aux femmes. Toutefois, il convient de préciser que les conditions dans lesquelles travaillent les femmes domestiques sont parfois inhumaines, ce qui semble dissuader les autres ressortissantes des pays arabes à occuper ces postes qui demeurent convoités ainsi par les asiatiques et les Marocaines.
- L'interdiction faite aux femmes autochtones, dans les pays du Golfe, d'exercer certaines activités (dans les services hôteliers notamment).
- De même, certaines fonctions, sans être interdites, sont sanctionnées socialement.

Par conséquent, les énormes besoins de main-d'œuvre sont satisfaits par le recours à la main-d'œuvre étrangère sans que des efforts particuliers soient faits pour recruter la force de travail féminine autochtone (Fargues, 1980).

Dans ce pays, l'estimation de la répartition de l'emploi par secteur sur la base de l'enquête menée par nos soins sur place est la suivante :

- 60% travaillent dans la restauration et les hôtels ;
- 15% dans la sécurité (police et armée)⁸ ;
- 25% sont indépendants (petits métiers : plâtriers, commerçants, mécaniciens, etc.).

L'échantillon que nous avons interrogé (une soixantaine de personnes) est révélateur de cette diversité sectorielle des emplois ; il compte des hommes d'affaires⁹ et des cadres travaillant dans différents secteurs : un ingénieur agronome, un ingénieur topographe, un ingénieur en eau, un juge, un traducteur, un responsable de la sécurité, un directeur de banque, un enseignant, une femme d'affaires, un technicien de la télévision¹⁰, des artisans, des travailleurs de la restauration et de l'hôtellerie,....

V. Les politiques migratoires locales

En réalité, il n'existe pas de politique migratoire formelle dans les pays du Golfe, mais une panoplie de dispositifs et règlements adoptés séparément depuis la moitié des années 70 pour organiser les flux. Il n'existe pas non plus une coordination dans ce domaine entre les différents pays du Golfe, ce qui explique l'inexistence d'une base de données sur les besoins du marché de l'emploi dans la région et d'un effort collectif de maîtrise des flux migratoires.

⁸ Où environ 80% du personnel sont des étrangers.

⁹ Les hommes d'affaires au nombre d'une centaine sont concentrés surtout à Dubaï.

¹⁰ Certains professeurs ont accédé à des hautes responsabilités tel le vice président de l'Université de Ajmane pour les Sciences et la Technologie.

Le concept d'immigré n'est pas reconnu dans ces pays. Les étrangers sont considérés comme des résidents provisoires « des Wafidines » (ceux qui viennent d'ailleurs), formule proche de celle utilisée en Allemagne : *gastarbeiter* (travailleur invité). Comme le confirme le chef de l'Etat des EAU, Khalifa Ben Zaid Al Nahiane : « La main d'oeuvre exerçant aux EAU ne peut être considérée comme une main-d'oeuvre immigrée parce qu'elle travaille pour une période temporaire et avec des contrats de travail fixes ; c'est la raison pour laquelle, on ne peut leur appliquer littéralement les lois en vigueur dans les pays occidentaux » (Akhbar Al Arabe, 2006)¹¹, idée qui a été confirmée par le ministre de l'Intérieur devant l'Assemblée Générale des Nations Unies à l'occasion de la session organisée sur le thème de migration et développement (Al Ittihade, 2006).

En dépit de l'évolution de la question dans un contexte international en mutation, la carence dans le traitement de la question a persisté, empêchant ces pays d'élaborer une politique commune en la matière et de définir une vision stratégique commune.

La migration est toujours traitée sous le signe du provisoire alors que la réalité est têtue. Les besoins en force de travail sont croissants et constamment satisfaits par l'immigration. Des migrants résident et travaillent depuis plusieurs années, voire même plusieurs décennies dans ces pays. Dans le cas des EAU, par exemple et selon le recensement de 1995, 48% des migrants sont dans le pays depuis plus de 6 ans (Dito, 2006).

Dans ces sociétés, au départ, les migrants arabes étaient très bien accueillis à cause de la communauté de la langue et de la culture. Puis les responsables de ces pays ont commencé à traiter ces migrants avec une certaine appréhension voire même une suspicion par crainte de diffuser les idéologies révolutionnaires en vogue dans les années 70 et début des années 80 (Kapiszewski, 2003).

Cette attitude méfiante s'est accentuée après les deux guerres du Golfe. En dépit des besoins croissants en main-d'oeuvre étrangère, il n'existe pas de préférence pour le recrutement de la main-d'oeuvre arabe sauf celle prévue par le code du travail de Qatar et la décision prise par les EAU en 1980 de réserver 30% du marché de l'emploi à la main-d'oeuvre arabe. Ce dernier pays a pris des mesures dans ce sens dont notamment la conclusion de conventions avec le Maroc, la Tunisie et le Soudan afin de recruter dans ces pays. Mais cette politique n'a jamais été appliquée (Kapiszewski, 2003), selon Girgis, durant les 5 années (2003-2007) le nombre de migrants arabes appartenant à d'autres pays que les Pays du Golfe devrait diminuer de 485.000 contre seulement 361.000 pour les asiatiques (Kapiszewski, 2003).

Les pays du Golfe ont décidé en 1995 de réduire la main-d'oeuvre immigrée. Parmi les mesures prises, des sanctions plus dures à l'égard de ceux qui y résident en situation irrégulière ou ceux qui travaillent pour un autre employeur que leur *Kafil*¹² et la réduction du séjour autorisé de la main d'oeuvre immigrée comme c'est le cas par exemple aux EAU à 5 ans.

Afin d'inciter les migrants irréguliers au retour à leurs pays, des périodes de clémence ont été décrétées, les autorisant à quitter le pays sans poursuite judiciaire et sans amende. Ce qui radicalise cette attitude à l'égard de la migration, c'est la peur d'être absorbés par les étrangers. La suspicion est plus forte à l'égard de la migration arabe, en particulier après la guerre du Golfe. La préférence pour la main-d'oeuvre asiatique explique la croissance importante de cette migration. Les Arabes qui constituaient, en 1975, 72% des migrants dans les Pays du Golfe n'en constituaient plus que 25 à 29% en 2002 et dans un pays comme l'Arabie Saoudite, ce taux a baissé de 91% à environ 37 à 43%. Le

¹¹ A cet égard, il convient de souligner qu'aucun pays du Golfe n'a signé la convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

¹² D'un point de vue strictement juridique, tout étranger présent dans un pays du Golfe est obligé d'avoir un *kafil* qui est sa caution vis-à-vis des autorités. Tel est le principe, la réalité est évidemment plus complexe, au lieu de susciter une réelle relation de protection- collaboration entre ce citoyen du pays dont l'hospitalité est l'une des valeurs culturelles séculaires et un hôte étranger, elle est devenue assez souvent source d'abus et le moyen d'un prélèvement sur l'entrepreneur, l'artisan et le travailleur étrangers.

recours à la main-d'œuvre asiatique est justifié par ailleurs par son coût bas, sa docilité et par sa productivité élevée.

La 2^eme guerre du Golfe a accentué l'« asiatisation » de la migration suite à l'expulsion de plus de 1,5 million de migrants originaires du Yémen (dont 1 million de l'Arabie Saoudite) de 200.000 Jordaniens, de 150.000 Palestiniens et de 158.000 Egyptiens du Koweït. Les manifestations de soutien à Saddam Hossein qui ont eu lieu au Maroc ont eu un effet négatif sur l'opinion publique dans les pays du Golfe. La réaction officielle n'a été atténuée que grâce aux bonnes relations entretenues au niveau officiel par le Maroc avec les gouvernements de ces pays.

Mais globalement, cette politique est menée sous le signe du paradoxe : « le besoin en main-d'œuvre et le non désir des étrangers ». Cette peur d'être absorbés par les étrangers s'explique par le fait que les pays du Golfe enregistrent les taux de migration les plus élevés au monde : en 2002, 12,5 millions sur une population autochtone totale de 32,5 millions soit 38,5% de la population totale. Dans 3 pays, Qatar, les EAU et le Koweït la population migrante est majoritaire.

Cette main d'oeuvre étrangère représente selon les cas entre 46% et 90% de la force de travail. Les taux les plus faibles sont enregistrés aux EAU et au Qatar où les nationaux ne dépassent pas les 10% du total (8,7% en 2001). Compte tenu de la contrainte démographique et de la faiblesse du taux d'activité féminine, les Pays du Golfe se sont fixés des objectifs de nationalisation de la main-d'œuvre. Aux EAU, cette décision a été prise depuis plus de 10 ans. Pour sa part, l'Arabie Saoudite, le plus grand pays de la région, a pris des mesures restrictives : un plan sur 10 ans élaboré par le « Conseil de la Main-d'œuvre » (Arab News, 3/2/ 2002) visant à réduire les flux migratoires et à fixer un plafond de 20% pour les migrants et leurs familles et l'application du système de quotas pour les étrangers de telle manière qu'aucune nationalité ne dépasse les 10% de la population totale.

Mus par les mêmes préoccupations, les Pays du Golfe ont cherché à instaurer des normes pour diversifier l'origine de la main-d'œuvre migrante (Arab News 26/9/2002). Mais cette nationalisation de l'emploi butte contre un certain nombre de facteurs :

1. les carences en ressources humaines et l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi ;
2. l'insuffisance des lauréats et diplômés de l'enseignement et de la formation professionnelle ;
3. le mépris du travail manuel par les nationaux ;
4. les revenus tirés du statut de la citoyenneté ;
5. la faiblesse de l'emploi national dans le secteur privé. Compte tenu du fait que la loi sur les retraites offre aux nationaux des pensions très généreuses, ceci incite ces derniers d'abord à rebuter le travail dans le secteur privé et à quitter prématurément le marché de l'emploi (Chamissi, 2006).
6. La faiblesse du taux d'activité féminin et le maintien de valeurs culturelles traditionnelles refusant aux femmes certains droits tels la conduite des voitures¹³.

Aux EAU, les contraintes du marché de l'emploi acculent les autorités publiques à appliquer avec une grande flexibilité les dispositions et règlements, telles :

- la décision du ministère de l'Intérieur de limiter le séjour de l'étranger à 5 ans,
- l'article 4 paragraphe c du code du travail Emarati de 1980 qui stipule que le ministère du travail et des affaires sociales peut annuler la carte de travail délivrée à un migrant chaque fois qu'un national peut occuper son poste ;

¹³ En Arabie Saoudite, par exemple, on estime que l'octroi du droit de conduire à la femme permettrait d'économiser 100.000 emplois occupés par des chauffeurs étrangers.

- les articles 9 et 10 de la même loi stipulant que le travail est un droit reconnu d'abord aux nationaux, si ces derniers ne sont pas disponibles, la priorité dans l'emploi est pour les citoyens arabes puis les autres nationalités (Al Haddad, 2001).

Si avec l'Arabie Saoudite, le Maroc n'a pas signé de convention de main-d'œuvre, il a signé des accords avec cinq pays arabes ; les premiers ont été signés en 1981 avec le Qatar, l'Irak et Les Emirats Arabes Unis et les deux autres avec la Jordanie et la Libye en 1983.

Tableau N° 5. Conventions de main-d'œuvre signées avec les pays arabes

Pays européens	Convention de main-d'œuvre
Libye	4 août 1983
Jordanie	20 avril 1983
Irak	20 mai 1981
Qatar	17 mai 1981
Emirates Arabes Unis	22 décembre 1981

Source : Direction des Affaires Consulaires et Sociales. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération. Rabat

L'Accord de main-d'œuvre entre le Maroc et les EAU relatif à l'embauche des travailleurs marocains aux EAU, signé le 22 décembre 1981 est un texte de 14 articles définissant les conditions de recrutement de ces travailleurs. Les principales dispositions de cet accord sont :

Art 2 : Les offres d'emploi formulées par les hommes d'affaires aux Emirats sont transmises par le ministère du travail et des affaires sociales au ministère en charge de l'emploi au Maroc. Le recrutement peut se faire en cas de besoin en présence d'un représentant de l'employeur.

Art 4 : Les offres d'emploi définissent la durée d'un contrat et les conditions de travail surtout celles relatives au salaire, la prime de fin de contrat et les avantages liés au transport, au logement et autres précisions nécessaires pour la prise de décision par les travailleurs.

Art 9 : Le contrat est résilié à l'expiration de la période convenue sans préavis de la part de l'employeur.

Art 10 : Dans les cas de l'expiration ou de la résiliation du contrat, l'ouvrier est autorisé dans les 30 jours qui suivent à trouver un autre emploi qui répond à sa qualification... sinon il sera rapatrié au Maroc au frais de son employeur.

Art 12 : Les deux ministères chargés de l'emploi sont sensés s'échanger des informations dans le domaine social intéressant les travailleurs et œuvrer à développer leur coopération dans ce domaine.

Art 13 : les deux parties créeront une commission mixte composée au plus de trois membres chargée de :

1. la coordination entre les deux gouvernements dans l'exécution de cet accord et la prise des dispositions nécessaires à cet égard ;
2. l'interprétation des clauses de cet accord en cas de litige et agir afin de régler toutes les difficultés d'exécution ;
3. la proposition de révision de toutes ou quelques unes des clauses de cet accord.

La commission se réunit une fois tous les deux ans et chaque fois que les circonstances l'exigent à la date et lieu convenus entre les deux parties. La dernière réunion de cette commission a eu lieu le 16 février 2004. Lors de cette réunion, la partie marocaine a proposé la signature d'une convention en matière de protection sociale des travailleurs et s'est engagée à délivrer à la partie émaratie un projet dans ce sens.

Selon les termes de l'article 14, cet accord restera en vigueur 4 ans renouvelables par tacite reconduction tant qu'aucune partie ne demande sa résiliation par écrit 6 mois avant son expiration.

Au vu de ce diagnostic, nous avons pu dresser un état des lieux de cette présence marocaine dans les pays du Golfe. Mais force est de constater que cette « diaspora » marocaine confectionne un système de liens humains et économiques avec le Maroc. Les transferts, de par leur impact sur l'économie marocaine aux niveaux macro et micro-économique, présentent un intérêt particulier.

VI. Les transferts à destination du Maroc

D'après une étude du secrétariat du Conseil de Coopération des Pays du Golfe, les transferts annuels émis par ces pays s'élèvent en 2004 à 24 milliards de \$ par an dont 63% émis par l'Arabie Saoudite et 15% par les EAU et le reste se répartit entre les autres pays du Golfe (Kapisbzewski, 2003). Ces transferts sont parmi les plus élevés du monde, en Arabie Saoudite, par exemple, ces transferts ont atteint 18,4 milliards de \$ en 2001, soit environ 10% du PNB de ce pays. La part des Marocains dans ces transferts demeure peu importante compte tenu de l'effectif des migrants marocains.

Tableau N°6. Maroc –Envois de fonds effectués par les Marocains résidant en Arabie Saoudite , aux EAU et en Libye entre 1997 et 2004 (millions de Dirhams)

Pays de résidence	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2004
Arabie Saoudite	446	438	432	573	628	654	544
Émirats Arabes Unis	612	528	516	558	628	620	843
Libye	43	44	48	34	23	10	6
Total général	18033	19311	19002	22962	36858	31708	37401

Source : L'office des Changes repris de AR2005CARIM, op cit p.236

La comparaison avec la Libye est intéressante, elle met en évidence les difficultés que vit la communauté marocaine dans ce pays et la paupérisation qui affecte une large partie des migrants marocains (Khachani, 2008). Même en prenant en compte les circuits informels, les envois de fonds par les migrants marocains marquent une chute importante.

- La répartition des transferts par canal dans les pays arabes se présente ainsi en 2005 :

Tableau N°7. Les transferts par pays et par canaux dans les pays arabes en 2005
(en millions de dirhams)

	Virements bancaires	Virements postaux	Billets de banque	Total	Part %	Part par migrant
Emirats A.U	1 385,70	0,1	74,5	1460,3	3,6	111.986,19
Arabie Saoudite	587	-	209,6	796,6	2	28.896,87
Bahreïn	1331	-	1,9	332,9	0,3	56.250 ,00
Koweït	91,1	-	13,6	104,7	0,3	49.857,14
Qatar	20,2	-	6,4	26,6	0,1	16.888,89
Tunisie	16,3	-	-	16,3	-	1.481,82
Oman	5,4	-	0,1	5,5	-	-
Libye	5,1	-	-	5,1	-	64,68
Algérie	2,7	-	-	2,7	-	42,98
Total Monde arabe (9 pays)	3444,5	0,1	306,1	3750,7	9,21	18655,00
TOTAL GENERAL	27997,1	1471,2	11269,4	40737,7	-	13.187,61

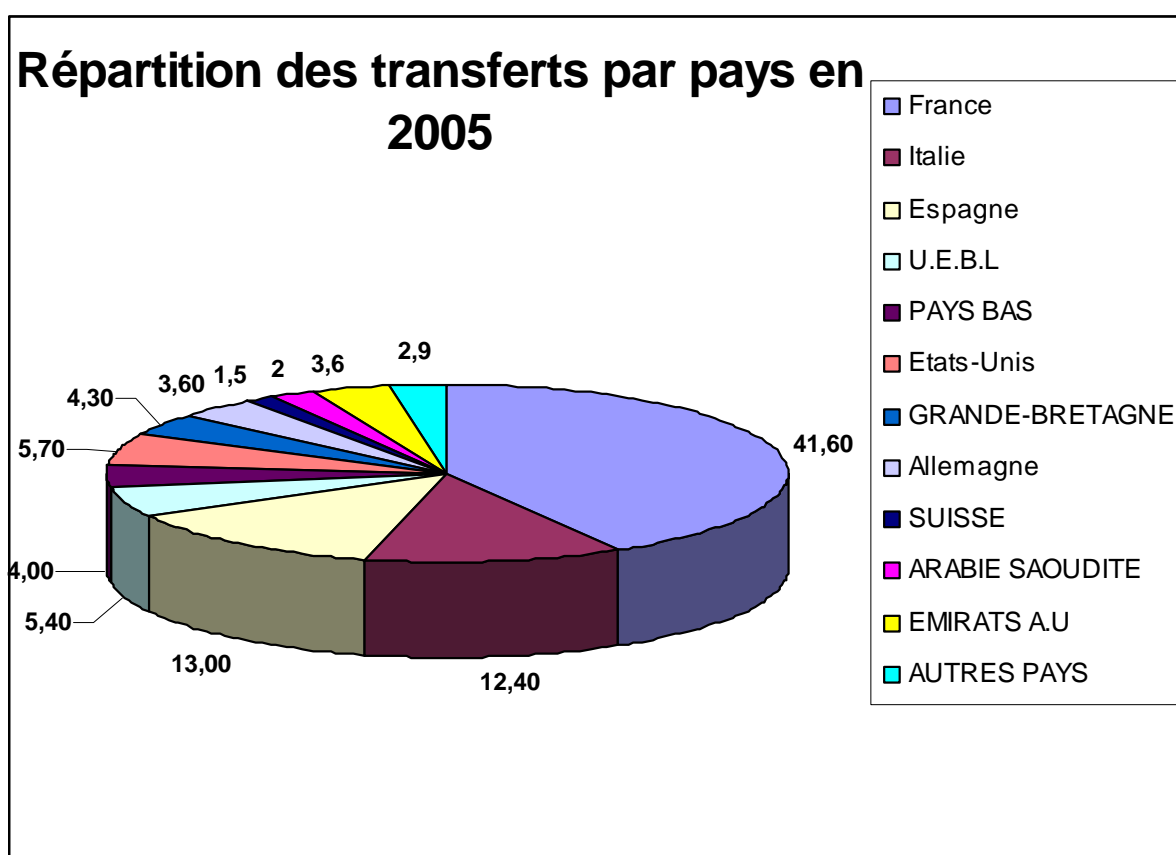
Source : Office des Changes

- La moyenne des transferts par migrant dans les pays arabes est supérieure à la moyenne générale : 18.655 Dirhams contre 13.187,61 dirhams. Mais dans les pays du Golfe, la situation est particulière. Certes, la propension à épargner est inhibée par le niveau bas des salaires ; par exemple, le transfert moyen par migrant égyptien atteint 808\$ dans les pays arabes et s'élève à 1683\$ dans les autres pays d'accueil (Fares, 2006). Néanmoins, les EAU constituent un cas à part, ils se classent, au niveau mondial, parmi les pays de la tranche supérieure des transferts per capita avec une moyenne par migrant qui se situe entre 3000 à 4000\$. Les EAU se positionnent ainsi parmi un groupe de pays à hauts niveaux de salaires et qui est composé des Etats-Unis, de la Grande Bretagne et de l'Allemagne.
- Toutefois, dans l'ensemble de la région, et contrairement aux autres pays arabes de la zone Afrique du Nord (Khachani, 2007), le Maroc se démarque par un fort taux des transferts en provenance des pays du Golfe. La moyenne la plus élevée des transferts par habitant est enregistrée aux EAU (111.986 Dirhams) suivie par le Bahreïn (56.250 Dhs) et l'Arabie saoudite (28.897 Dhs) alors que la moyenne générale des transferts par habitant au Maroc ne dépasse pas les 13.188 Dhs. Si on compare cette moyenne à celle enregistrée dans les pays européens, on constate que cette moyenne atteint en France 16.357 Dirhams, en Italie, 14.567 Dhs, en Allemagne 13.650 et en Espagne 10.514 Dhs¹⁴.
- Compte tenu du caractère temporaire de cette migration, un effort d'épargne est déployé par les migrants marocains afin de transférer le maximum de leurs revenus vers le pays d'origine. Mais le niveau haut des transferts dans les pays du Golfe s'explique principalement par une forte présence de cadres marocains dans différents départements de l'administration et dans le secteur privé, mais surtout par une forte présence féminine dans les services de nuit. Un grand nombre de personnes interrogées ont confirmé ce constat.

¹⁴ Ces chiffres sont calculés sur la base d'un effectif approximatif des migrants en situation régulière dans ces pays où la proportion des irréguliers est relativement importante

- Le canal privilégié de ces transferts demeure les virements bancaires avec près de 92% de l'ensemble contre un peu plus de 8% pour les billets de banque. Des antennes de la Banque Populaire opèrent dans les consulats et des correspondants de Attijari WafaBank sont présents aux EAU et en Arabie Saoudite. Mais pour les petits épargnants, les transferts transitent assez souvent par des circuits informels, le migrant lui-même ou une connaissance quand ils retournent au pays. En Arabie Saoudite, les migrants sont confrontés à une autre contrainte liée à l'emprise du Kafil, l'autorisation de ce dernier est nécessaire pour les transferts de sommes importantes. De même, le commerce de la valise est assez développé compte tenu des prix intéressants de certains produits peu encombrants comme les tissus, les bijoux et les produits électroniques, produits exonérés de la TVA.
- La figure ci-dessous permet d'apprécier l'importance relative des transferts en provenance des pays du Golfe par rapport aux autres pays de résidence des migrants marocains.

Figure N°1. Répartition des transferts vers le Maroc par pays de provenance des transferts (%), 2005



Concernant les investissements, il était difficile d'avoir des informations précises auprès des personnes interviewées. Mais il semble que l'un des objectifs primordiaux du migrant est l'achat ou la construction d'une maison. Par contre, dans les pays de résidence, et selon les informations recueillies auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie à Abou Dhabi, il existe une vingtaine de sociétés dans cet Emirat tenues par des Marocains dans le textile (10 entreprises) et les activités tertiaires (la restauration, le consulting, la coiffure,...). Des Marocains sont également des associés dans différentes sociétés aux EAU comme en Arabie Saoudite. Dans ce dernier pays, nous avons eu écho de certains Marocains qui ont investi dans la Bourse.

Conclusion

Au terme de ce diagnostic, on constate que la migration dans les pays arabes du Golfe remonte loin dans l'histoire pour l'Arabie Saoudite. De nos jours, elle intéresse pratiquement toutes les régions du Maroc, favorisée par la difficulté d'immigrer en Europe et par les similitudes culturelles entre le Maroc et les pays du Golfe. Cette migration se démarque des autres destinations des migrants marocains par un contexte juridique qui ne s'inspire pas du référentiel universel, mais de normes locales traditionnelles ne reconnaissant même pas le statut du « migrant ».

Ces migrants investissent différentes branches dans le secteur des services avec une forte présence féminine. Certes, cette migration rapporte au Maroc une manne financière substantielle, mais elle demeure néanmoins confrontée à de nombreux problèmes, parfois très complexes, qui interpellent à la fois le gouvernement et la société civile marocains. Ce modeste travail n'a d'autre ambition que d'esquisser quelques pistes de réflexion et d'ouvrir la voie afin d'investir un champ de réflexion resté jusqu'à présent absent des préoccupations des chercheurs.

Bibliographie

I Ouvrages , études et rapports

- Al Haddad, Ahmed Ali : les Migrants aux EAU Achououne Al Âamma . Novembre 2001
- CERED « Population et Développement au Maroc : dix ans après la conférence internationale sur la population et le développement » Direction de la Statistique – 2004.
- Chakir Hafid & Jean Pierre Garson : la migration de l’Afrique du Nord aux pays du Golfe. Conférence sur la migration internationale dans le monde arabe. ESCWA 11-16 mai 1981
- Chamissi, Maitae : Evaluation des politiques migratoires dans les P CCG . Une vision prospective.: Conférence l’ESCWA. EGM on international Migration and Development : Challenges and Opportunities. Beyrouth 15-17 mai 2006
- Dito, Mohamed : Politiques migratoires dans les PCCG. Conférence l’ESCWA. EGM on international Migration and Development : Challenges and Opportunities. Beyrouth 15-17 mai 2006
- Eurostat : Facteurs d’attraction et de répulsion à l’origine des flux migratoires internationaux. Rapport national-Le Maroc, préparé par Fadlollah.A, Berrada.A , et Khachani.M 2000 .
- Fargues, Philippe : Réserves de main-d’œuvre et rente pétrolière. Etude démographique des migrations du travail vers les pays arabes du Golfe .Beyrouth. CEMOC. 1980
- Fargues, Philippe : Rapport 2005 sur les Migrations Méditerranéennes sous la direction de Philippe Fargues (ww.carim.org).
- Fares, Mohamed El Amine : Les Transferts des travailleurs migrants vers la région arabe, Conférence l’ESCWA. EGM on international Migration and Development : Challenges and Opportunities. Beyrouth 15-17 mai 2006
- Kapisbzewski,A : Arab Labour Migration to GCC Countries: Regional Conference on the Arab Migration in Globalized World, Cairo, Sep 2003
- Khachani, Mohamed& Bachir Hamdouch : « les déterminants de l’émigration internationale au Maghreb ». In colloque organisé par l’Association Internationale des Démographes de Langue Française (l’AIDELF) sur le thème : « Les migrations internationales : observation, analyse et perspectives. Budapest les 20-24 septembre 2004.
- Khachani, Mohamed : Migration et développement en Afrique du Nord .Nations Unies. Commission Economique pour l’Afrique . Bureau de l’Afrique du Nord. Mars 2007.
- Khachani Mohamed : Les Marocains dans les pays arabes pétroliers. Publications de l’Association Marocaine d’Etudes et de Recherches sur les Migrations. Rabat 2008.
- Nasra Chah : les formes de la migration dans les pays du Golfe. Conférence régionale sur la Migration arabe dans le cadre de la globalisation. Le Caire 2’4 septembre 2003
- Office des Changes : Rapports annuels sur les transferts
- World Migrant Stock : The 2005 Revision. Population database.
<http://esa.un.org/migration/index.asp?panel=1>

II. Presse

Akhbar Al Arab du 21 novembre 2006. Interview du chef de l'Etat , cheikh Kahlifa Al Nahiane.

Al Amel Koweit N° 84 du 11-1-1980

Al Ittihade du 16 septembre 2006

Aljesr : Al Kafil dans le marché du travail des pays du Golfe, 10 avril 2005, voir :

<http://www.aljesr.nl/economics>

Arab News (Arabie Saoudite) du 3 février 2002

Arab News du 26-9-2002

Arab News du 28-10-2002

Arab News du 8 Janvier 2003.

MN du 7 janvier 2003

Revue du travailleur. Kuweit N° 84 du 1-11-1979.

The olf News du 30-12-2002